



## Règles et Règlements

### Disciplines du ring

**Le document suivant est fourni aux propriétaires/opérateurs des membres actuels du club de WAKO  
Canada.**

**Kickboxing WAKO Québec est reconnue par la fédération nationale WAKO Canada.**

*Aucune reproduction (imprimée ou électronique) n'est autorisée sans la permission écrite de WAKO  
Canada.*

**Édition révisée 2022**

**WAKO CANADA**

## **MISSION**

WAKO Canada sera le leader national dans la promotion de l'excellence en kickboxing amateur à travers des événements, des cours et la certification des athlètes, des entraîneurs, des officiels et des participants récréatifs.

### ***Centre d'excellence***

WAKO CANADA se consacre au plus haut niveau d'excellence dans la planification, la mise en œuvre et la révision de chacun de ses programmes et opérations. L'effort est de s'appuyer sur tous les succès et de toujours rechercher des domaines d'amélioration et de croissance des systèmes.

### ***Focus sur la sécurité et la santé***

WAKO CANADA a établi les normes de sécurité les plus élevées pour assurer le bien-être de tous les athlètes et participants récréatifs impliqués dans toutes les disciplines du kickboxing amateur.

### ***Leader de l'industrie***

WAKO CANADA s'efforce d'être un leader dans les industries des arts martiaux et du kickboxing. Cet objectif sera atteint grâce à l'objectif principal de répondre aux besoins de toutes les parties prenantes au sein de l'industrie, y compris les propriétaires d'écoles / gymnases, les entraîneurs, les coordonnateurs d'événements, tous les niveaux de participants et les bénévoles.

### ***Favoriser la coopération***

WAKO CANADA travaillera ouvertement avec tous les individus et groupes engagés dans la croissance coopérative du kickboxing amateur et des arts martiaux. Un principe fondamental de WAKO CANADA est de favoriser un cadre coopératif au sein du secteur.

### ***Faire preuve d'éthique et de valeurs***

WAKO CANADA s'engage à respecter les principes éthiques les plus élevés dans toutes ses opérations et événements. Nos dirigeants feront preuve d'une conduite appropriée, d'attitudes positives et s'efforceront toujours de créer un environnement respectueux, sûr et sain, exempt de discrimination et de harcèlement.

### ***Présence mondiale***

WAKO CANADA sera reconnu internationalement pour ses opérations nationales et le développement d'équipes nationales amateurs. Nous allons réseauter et nous affilier avec des organismes de sanction, des organisations nationales et des coordinateurs d'événements engagés envers les principes et les valeurs de l'organisation.

## **Définitions**

WAKO CANADA vise à standardiser toutes les disciplines du kickboxing sportif à travers le Canada. Cet objectif est le développement d'une organisation véritablement nationale avec une cohérence d'une région à l'autre. Les termes et définitions suivants seront utilisés par WAKO CANADA dans tous ses programmes, services et opérations.

Kickboxing amateur - Une activité physique impliquant deux joueurs engagés dans un jeu tactique de frappes, dans lequel chaque joueur tente de surpasser le joueur adverse en utilisant des stratégies défensives et offensives conformément aux règles et procédures établies.

Club membre - Un club qui a rempli complètement les exigences d'enregistrement de WAKO CANADA – y compris l'enregistrement du propriétaire du club, de tous les entraîneurs et de tous les membres individuels.

Entraîneur - Un instructeur/enseignant qualifié qui développe l'athlète ou le participant pendant les entraînements et les compétitions et a rempli les exigences d'inscription et de certification de WAKO CANADA.

Athlète compétitif - Un participant qualifié qui s'engage dans des compétitions approuvées pour améliorer ses capacités avec d'autres athlètes de paramètres similaires (âge, poids, expérience) et qui a rempli les conditions d'inscription de WAKO CANADA.

Participant récréatif - Un participant qui poursuit l'activité pour ses objectifs personnels de mise en forme et de développement des compétences sans s'engager dans des compétitions ou des combats approuvés et a rempli les conditions d'inscription de WAKO CANADA.

Officiel - Un bénévole qui assure le leadership lors de compétitions approuvées en administrant les règles et règlements et qui a rempli les exigences d'enregistrement et de certification de WAKO CANADA.

Coordonnateur d'événement - Un membre enregistré de WAKO Canada qui organise une compétition sanctionnée au profit des athlètes pour acquérir des expériences de compétition dans un événement sécuritaire et réglementé. Les coordonnateurs d'événements doivent appartenir à un club membre de WAKO CANADA. Ce club est responsable du respect de tous les règlements d'organisation tout au long de la planification, du marketing et de la mise en œuvre de l'événement.

Compétition de format de tournoi – Une compétition approuvée par WAKO CANADA dans laquelle plus de deux athlètes peuvent entrer dans une catégorie spécifique et progresser à travers des victoires en un seul combat vers un match final pour toute la catégorie.

Compétition au format de combat simple – Une compétition approuvée par WAKO CANADA dans laquelle des combats simples sont préarrangés entre deux athlètes par match avec des paramètres similaires (âge, poids, expérience).

Équipement approuvé - Équipement de sécurité conforme aux normes approuvées de WAKO CANADA pour assurer la sécurité des deux participants.

Athlète amateur - tous les athlètes qui n'ont pas concouru pour des « prix en argent » pour leur participation à un sport de combat, y compris, mais sans s'y limiter, la boxe, les arts martiaux mixtes (MMA), le grappling, le ju-jitsu, les concours d'hommes durs ou tout autre événement d'arts martiaux.

## RÈGLEMENT RING SPORT KICKBOXING

### **I. EXIGENCES DE L'ÉVÉNEMENT**

**Le coordonnateur de l'événement est responsable d'assurer la sécurité de tous les athlètes et le bon déroulement de l'événement conformément aux règlements de WAKO CANADA et à tous les règlements d'une commission provinciale ou d'un organisme sportif qui régleme le kickboxing amateur/boxe thaïlandaise/MMA amateur dans la juridiction respective. Tous les coordonnateurs d'événements doivent être propriétaires de clubs WAKO CANADA, d'associations provinciales/territoriales ou de l'association nationale.**

#### **A. Candidature**

1. Le bureau de WAKO CANADA doit recevoir la demande de sanction d'événement et les frais 90 jours avant la date demandée de l'événement. La date du concours doit être approuvée par le bureau de WAKO CANADA avant de soumettre la candidature.
2. Une liste de combat doit être soumise au bureau de WAKO CANADA 30 jours avant la date de l'événement. Le bureau de WAKO CANADA fournira des informations sur le statut des athlètes seulement. Il est de la responsabilité du coordonnateur de l'événement de s'assurer que tous les athlètes ont un passeport d'athlète WAKO Canada valide pour l'année de compétition.
3. Une vidéo de tous les combats doit être envoyée au bureau de WAKO Canada dans les 10 jours ouvrables suivant la compétition. Cela peut être envoyé sous forme de clé USB, de DVD ou de lien vers une vidéo YOUTUBE.
4. Le coordonnateur de l'événement doit fournir une preuve de responsabilité commerciale générale pour l'événement, en inscrivant WAKO CANADA en tant que partie supplémentaire sous la couverture.
5. Tous les officiels de l'événement doivent avoir une licence d'officiel WAKO CANADA valide pour l'année en cours. Le nombre d'officiels dépend du nombre de combats et du format de la compétition.
6. Tous les entraîneurs doivent avoir une carte d'entraîneur WAKO CANADA valide pour l'année en cours.
7. Tous les formulaires d'incident médical doivent être remplis immédiatement après le combat au cours duquel l'incident ou la blessure s'est produit.

## B. Officiels

### 1. Officiels obligatoires

a. **Officiel en chef (CO)** – il doit y avoir au moins un **officiel certifié de niveau III de WAKO CANADA** sur place pendant l'événement. WAKO CANADA affectera deux CO pour les événements et ils travailleront en équipe et auront la décision finale sur tous les aspects de la compétition et de l'arbitrage. Ils veilleront à ce que les règles, les règlements et les politiques soient respectés et ont le pouvoir d'apporter des modifications à la compétition en raison de circonstances atténuantes. Les commandants sont tenus d'effectuer les pesées et de superviser les examens médicaux avant le combat.

b. **Médecin** – Un médecin canadien enregistré doit être présent pendant les combats et doit effectuer des examens médicaux au moins 60 minutes à un maximum de 3 heures avant le début des combats. Le médecin doit pouvoir exercer dans la province ou le territoire du concours.

c. **EMU** - Il doit y avoir une équipe médicale d'urgence pour aider le médecin de l'anneau. Ces personnes peuvent inclure un thérapeute du sport certifié, un ambulancier paramédical, un physiothérapeute, une infirmière ou toute personne certifiée en secourisme avancé/RCR. L'EMU doit être sur place pour assister les examens médicaux avant le combat ainsi que pendant tous les combats.

d. **Officiels** – Un minimum de 4 officiels certifiés est requis pour tous les 12 combats. Cependant, WAKO CANADA enverra cinq officiels pour chaque événement ainsi que les deux CO.

## C. Ring

1. Dimensions – Le ring sera un ring de boxe réglementaire qui devra mesurer un minimum de 5,0 m (carré) à un maximum de 6,0 m (carré). Ces mesures doivent être à l'intérieur de la ligne des câbles.

2. Le plancher du ring doit s'étendre au-delà des cordes sur un minimum de 0,4 mètre.

3. Le sol du ring doit être rembourré avec un matériel de surface en feutre, en caoutchouc ou en toile qui recouvre toute la plate-forme. La surface doit être propre, plane et exempte de dommages. Toute déchirure doit être réparée avec un nouveau matériel qui assure une surface uniforme.

4. Il doit y avoir une sous-couche élastique rembourrée d'une épaisseur comprise entre 1,5 et 3,0 cm.

5. Les sièges des spectateurs doivent être à au moins 1,5 mètre de toutes les tables officielles sur les 4 côtés du ring. Le coordonnateur de l'événement peut demander une barrière entre les spectateurs et la zone de compétition ainsi que des bénévoles/du personnel pour s'assurer que les spectateurs ne se trouvent pas dans cette zone.

6. Les quatre poteaux d'angle doivent être bien rembourrés pour assurer la sécurité des athlètes.

7. Un poteau d'angle doit être rouge et le poteau d'angle, directement en face, doit être bleu pour correspondre aux athlètes et les deux autres poteaux d'angle doivent être blancs. Les noms des sponsors peuvent être placés sur les messages, mais ne doivent pas nuire à la couleur.

8. Il y aura un minimum de trois cordes de ring d'une épaisseur de 3 cm qui sont recouvertes d'un matériel rembourré. La corde la plus basse doit être à au moins 40 cm du sol du ring.

9. Les cordes du ring seront reliées de chaque côté par deux morceaux de matériel solide ou une corde fine.

#### **D. Équipement de ring**

1. Le coordonnateur de l'événement doit disposer des éléments suivants pour la compétition :

a. Balance, deux tabourets, minuterie, sonnerie/cloche, deux marches/escaliers, balai, vadrouille, solution nettoyante/désinfectante, ruban adhésif robuste, ciseaux et corde extra-fine.

b. Une trousse de premiers soins complète avec suffisamment de gants en caoutchouc pour le(s) arbitre(s).

c. Un minimum de 5 ensembles de cliqueurs de notation (10 cliqueurs au total).

d. Un minimum de trois paires de gants rouges/bleus pour 12 combats.

*i. Les gants doivent être de style amateur de 10 onces sans pouces ni pouces attachés.*

*ii. Les gants doivent être propres et en bon état avec le rembourrage fermement en place sans déchirures à l'intérieur du gant ou n'importe où sur la surface.*

*iii. Les gants doivent être approuvés par l'officiel en chef.*

#### **E. Documents au bord du ring**

1. Le coordonnateur de l'événement fera suffisamment de copies de tous les documents requis :

a. Liste des combats d'événements - avec tous les changements indiqués;

b. Formulaire médicaux avant le combat;

c. Formulaire médicaux post-combat;

d. Des cartes de pointage adéquates;

e. Cartes de score de combat adéquates;

F. Formes disciplinaires adéquates;

g. Formulaire adéquats de routine des traumatismes crâniens.

#### **F. Coordinateur d'événement**

Le coordonnateur de l'événement est responsable du maintien d'un événement organisé avec suffisamment de bénévoles, de personnel, de sécurité et d'autres personnes requises. Le coordonnateur de l'événement est responsable de :

1. Remplir leurs exigences telles que décrites dans le document sur les règles et règlements, le document de politique et toutes les exigences fournies par WAKO CANADA.

2. S'assurer que toutes les exigences légales et les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux pour l'événement sont respectés, y compris, mais sans s'y limiter, les exigences de sécurité incendie, les exigences d'occupation, les permis d'alcool (si vous vendez de l'alcool) et les exigences d'accès aux bâtiments.
3. S'assurer qu'une copie d'un certificat d'assurance pour l'événement est fournie au bureau de WAKO CANADA indiquant WAKO Canada comme partie supplémentaire couverte par la police.
4. Envoyer au médecin de l'événement et aux ambulanciers le document d'information médicale de WAKO CANADA avant l'événement et faire un suivi auprès de ces personnes pour s'assurer qu'elles connaissent bien leur rôle et leurs responsabilités.
5. Si de l'alcool est servi, le coordonnateur de l'événement doit souscrire une assurance événement qui couvre la responsabilité civile de l'hôte.
6. Fournir un bénévole compétent pour aider l'officiel en chef pendant tout l'événement – de la pesée à la fin de la compétition.
7. Fournir les frais de voyage aux officiels conformément à la politique de voyage de WAKO Canada.
8. Fournir des rafraîchissements et des collations aux officiels pendant la compétition.
9. Soumettre une copie vidéo de tous les combats dans les 10 jours ouvrables suivant la fin de l'événement. Ne pas le faire entraînera une amende et une pénalité.
10. S'assurer que toute la durée de l'événement ne dépasse pas 3 heures et demie au total à partir du moment où l'événement est prévu pour commencer. Les 3h30 incluent les éventuelles pauses, entractes, démonstrations et tout moment dû à un démarrage tardif de l'événement.
11. S'assurer qu'un endroit approprié pour la pesée et les examens médicaux est fourni et que tous les détails sont communiqués à toutes les équipes et officiels. Voir III. UNE.
12. S'assurer que toutes les promotions et communications utilisées pour l'événement sont appropriées et comprennent les informations essentielles suivantes :
  - a. L'événement doit être répertorié comme « Approuvé par WAKO CANADA » et « Sanctionné par (OSP).
  - b. La terminologie utilisée dans toutes les communications/promotions ne peut utiliser qu'un langage approprié à la terminologie de notre OSN.
  - c. L'équipe « K1 » peut être utilisée dans toutes les communications/promotions directement liées à la compétition, mais le terme « Amateur K1 » doit également apparaître sur la même communication/promotion.
  - d. Les termes suivants ne seront pas utilisés pour décrire l'événement : aucun nom d'art martial (par exemple, Full Contact Karaté, Tae Kwon Do, Savate, Muay Thai, etc.) et toute autre terminologie de sport de combat (par exemple, MMA, Extreme Fighting, Cage Fighting, etc.).

13. S'assurer que toutes les activités associées à l'événement, qu'elles soient sous le contrôle direct du coordonnateur de l'événement ou que les activités soient administrées par des fournisseurs externes ou des tiers, soient menées légalement et conformément à tous les règlements provinciaux, municipaux et statuts de la ville.

14. S'assurer que tout le personnel et les bénévoles de l'événement se conduisent conformément à la mission et aux principes de WAKO CANADA.

15. S'assurer que le code vestimentaire pour le personnel et les bénévoles de l'événement - y compris les détenteurs de cartes d'accès - doit être respectueux et approprié. L'officiel en chef appliquera cette politique.

16. Le coordonnateur de l'événement est responsable de s'assurer que seules les versions « radio éditée » de la musique sont diffusées lors de l'événement. Toute musique ne contiendra aucun langage raciste, sexiste, sexuellement suggestif ou contenant un langage inapproprié. L'officiel en chef appliquera cette politique.

## II. EXIGENCES DES ATHLÈTES

### A. Athlètes inscrits

1. Tous les athlètes doivent s'inscrire annuellement auprès de WAKO CANADA.

2. L'inscription implique un examen physique WAKO CANADA complété par leur médecin de famille traitant.

3. Les athlètes sont inscrits dans le classement suivant :

Classe novice	0-10 combats
Classe ouverte	11 combats ou plus
Classe Prestige	20 combats ou plus Sur demande uniquement

a. Un « combat » est défini comme tout combat d'exhibition ou tout combat de combat amateur en plein contact (par exemple, boxe amateur, MMA amateur, Muay Thai amateur).

b. Tous les athlètes de l'équipe nationale doivent être inscrits en classe ouverte.

4. Les athlètes ne sont autorisés à concourir qu'avec ceux de leur classification.

5. Les athlètes sont répartis dans les catégories d'âge suivantes (hommes et femmes) :



Junior A	10-12 ans
Junior B	13-15 ans
Intermédiaire	16-18 ans
Sénior	19 ans et plus

a. Les athlètes juniors et intermédiaires sont autorisés à concourir avec un athlète plus âgé (sans surclassement) tant qu'il n'y a pas plus de 24 mois séparant leurs dates de naissance.

b. Junior et Intermédiaire sont classés en fonction de leur date de naissance.

c. Les athlètes de plus de 50 ans sont tenus de fournir un examen physique complet effectué par leur médecin de famille pour chaque compétition inscrite.

#### 6. Catégories de poids

a. Dans les compétitions à élimination directe, les différences de poids maximales pour tous les combats juniors, intermédiaires et seniors seront les suivantes :

(-48kg -67kg):**3kg**;      (-71 - 91kg) : **4kg** ;      (+91kgM/+70kg F) : **aucune différence**

b. Pour les événements au format tournoi, les divisions suivantes s'appliqueront :

Catégories masculines (intermédiaire et senior)		Catégories féminines (intermédiaire et senior)	
Division	KG	Division	KG
Bantam léger	-51	Bantam	-48
Bantam	-54	Plume	-52
Plume	-57	Léger	-56
Léger	-60	Moyen	-60
Welter léger	-63,5	Lourd léger	-65
Welter	-67	Lourd	-70
Moyen léger	-71	Super lourd	+70
Moyen	-75		
Léger Lourd	-81		
Croiseur	-86		
Lourd	-91		
Super lourd	+91		

c. Pour les événements de format de tournoi junior, les divisions de poids supplémentaires s'appliqueront telles que déterminées par WAKO CANADA.

## **B. Mises à niveau (upgrade)**

1. Un athlète peut surclasser sa classification (novice ouvert) ou sa catégorie d'âge en demandant à son entraîneur de justifier de ses capacités sur le formulaire de surclassement WAKO CANADA. Les formulaires doivent être soumis au bureau de WAKO CANADA au moins 10 jours avant toute compétition.

a. La demande de surclassement est faite au bureau de WAKO CANADA avec une indication claire de la capacité de l'athlète étant celle du surclassement souhaité.

b. Un athlète ne peut passer qu'à une seule catégorie ou classification.

c. Une fois qu'une mise à niveau est approuvée, un athlète ne peut pas concourir dans son ancienne catégorie ou classification.

d. Si un athlète souhaite revenir à sa catégorie ou classification d'origine, il doit présenter une nouvelle demande en soumettant une lettre officielle avec sa justification. La décision finale de réintégration sera prise par WAKO CANADA au plus tôt 10 jours ouvrables après réception de la lettre.

e. Les réintégrations sont définitives. Une fois qu'un athlète est retourné à sa catégorie ou classification d'origine, il ne peut demander aucune forme de surclassement.

## **C. Équipement**

1. Tous les athlètes de plein contact doivent concourir en pantalons ; *Athlètes K1 et Low Kick en short.*

a. Les pantalons doivent être amples, sans poches avant, sans ficelles ni boucles.

b. Le short doit être à au moins 6 centimètres au-dessus du genou, sans poches, ni ficelles, ni boucles sur les côtés. Les shorts de bain ne sont pas autorisés.

2. Les hommes ne porteront pas de haut. Les femmes porteront un débardeur, une chemise ou un soutien-gorge de sport.

3. Tous les athlètes doivent entrer sur le ring avec :

Protège-pieds et protège-tibias (les protège-pieds sont facultatifs dans le Low Kick), protège-tibias/step (Low Kick & K1), protège-dents, protège-aîne (homme et femme), protège-poitrine (femme), protège-mains, gants et couvre-chef.

a. Équipement réglementaire – Les protège-pieds doivent être en mousse souple ou en caoutchouc souple et couvrir complètement le dessus du pied, la cheville, les côtés du pied et l'arrière de la zone de guérison. Une seule bande de scotch est autorisée sur le dessus des protège-pieds. Les protège-tibias doivent être en mousse souple ou en caoutchouc souple et protéger du début du protège-pied jusqu'au genou, mais pas moins de 4 centimètres sous le genou.

b. Gants - le coordonnateur de l'événement est responsable de fournir des gants approuvés pour les amateurs de 10 oz avec des sangles Velcro. Les gants ne peuvent pas être des gants professionnels.

c. Couvre-chef – Le couvre-chef doit être bien rembourré et protéger le front, les côtés et l'arrière de la tête. Les protège-joues ne sont pas autorisés. Les couvre-chefs d'arts martiaux en mousse ne sont pas autorisés. Le couvre-chef doit être de la couleur du coin – ou d'une couleur neutre (noir et blanc uniquement). Le couvre-chef doit être approuvé.

d. Les protecteurs mammaires et les protecteurs pelviens sont obligatoires pour les femmes.

e. Bandages pour les mains – seuls les bandages en tissu sont autorisés et ne doivent pas dépasser 2,5 mètres de long et 5 cm de large. Le dos de la main, le poignet et toutes les articulations doivent être recouverts de l'enveloppe. Une seule couche de tissu est autorisée entre les jointures. Le seul ruban autorisé sur le bandage pour les mains est un brin sur la zone du poignet pour sécuriser le bandage. Un officiel doit examiner les enveloppes après le combat. Un athlète qui ne suit pas cette procédure sera disqualifié du combat.

f. Seul le ruban chirurgical (de type tissu) est autorisé sur les protège-mains et les repose-pieds – le ruban de canard, le ruban en caoutchouc, le ruban en fibres, le ruban-cache, le scotch ou le ruban de construction ne sont pas autorisés.

g. Tout le matériel doit être propre et en bon état. L'adéquation de l'équipement est à la discrétion de l'arbitre et de l'officiel en chef.

h. Aucun autre équipement, autre que ceux spécifiés dans les sections A-F n'est autorisé, à l'exception de l'utilisation de bandages de cheville qui doivent être complètement sous la protection du pied.

#### **D. Apparence**

1. Tous les concurrents doivent être propres et présentables.
2. Si les cheveux sont longs, ils doivent être maintenus dans le harnais.
3. Tous les poils du visage ne peuvent pas dépasser 2 cm de long.
4. Aucun bijou n'est autorisé.
5. Les lentilles cornéennes ne sont pas autorisées.
6. La vaseline, la graisse ou toute substance étrangère n'est pas autorisée.

#### **E. Statut d'amateur**

1. Tous les athlètes doivent avoir le statut d'amateur, où « amateur » est défini comme ne concourant pas pour des « prix en argent » pour leur participation à un sport de combat, y compris, mais sans s'y limiter, la boxe, les arts martiaux mixtes (MMA), le grappling, pas de prises interdit, ju-jitsu, concours d'hommes durs ou tout événement d'arts martiaux.

**a. Les honoraires ne sont pas considérés comme des « prix en argent », mais ne peuvent être que pour les frais de voyage (vol, train, bus ou voyage qui ne dépasse pas 0,45 \$/km des destinations), les frais d'hébergement et les frais de repas. Ceux-ci doivent tous être vérifiés avec des reçus.**

2. Si un athlète a participé à des épreuves de combat professionnelles dans le passé, il peut demander le rétablissement de son statut d'amateur. La demande doit être faite par écrit au conseil d'administration de WAKO CANADA. La décision de rétablir le statut d'amateur doit être prise par consensus des deux niveaux de l'organisation.

## **F. Fréquence de la compétition**

1. Les athlètes sont autorisés à participer à un maximum de 2 combats par jour dans un événement de format tournoi uniquement et les deux combats doivent être dans des tranches de compétition distinctes.

2. Un athlète participant à plus d'un combat dans une épreuve de format tournoi doit subir un examen médical avant chaque combat, que les deux combats se déroulent le même jour ou sur des jours consécutifs.

## **III. EXIGENCES DU CONCOURS**

### **A. Examens préalables au combat**

#### 1. Pesée officielle

a. L'officiel en chef est seul responsable de l'exécution des pesées. Le coordonnateur de l'événement est tenu de fournir toute aide demandée par l'officiel en chef.

b. Le coordonnateur de l'événement est chargé d'établir un emplacement approprié pour les pesées/examens médicaux et de fournir une balance de qualité.

c. Aucun spectateur n'est autorisé pendant le processus de pesée.

d. Les parents/tuteurs sont autorisés à la pesée et aux examens médicaux juniors/intermédiaires.

e. Les athlètes doivent présenter leur passeport WAKO CANADA avec une vignette annuelle valide.

f. Les athlètes masculins ne doivent porter que des sous-vêtements et pas de haut pour la pesée.

g. Les athlètes féminines ne doivent porter que des sous-vêtements et un t-shirt ou un haut de sport pour la pesée.

h. La pesée officielle aura lieu le jour de la compétition.

i. Dans une compétition au format à un seul combat, la pesée officielle sera programmée pas plus de 3 heures avant le début de la compétition.

j. Dans une compétition au format à un seul combat, la pesée officielle sera terminée au moins 60 minutes avant le début de la compétition.

- k. Une fois la pesée terminée par l'officiel en chef, aucun autre athlète n'est autorisé à la pesée.
- l. Dans un événement de format tournoi, le temps alloué pour les pesées peut être augmenté en raison du nombre accru d'athlètes.
- m. Tous les athlètes doivent se peser pendant la période de temps officielle.
- n. Un entraîneur est requis pour assister à la pesée pour chaque équipe/club participant. Ils ne sont pas autorisés à s'immiscer dans le processus.
- o. Pour un événement de format tournoi, tous les athlètes doivent être dans la division de poids qui leur est attribuée.
- i. Les athlètes pesant au-dessous ou au-dessus de la division de poids, à moins de 1 kg, auront un maximum d'une heure pour répondre à l'exigence de poids.*
- ii. Les athlètes pesant plus ou moins que leur poids respectif, de 1 kg ou plus, ne seront pas autorisés à concourir dans cette division.*
- p. Pour une compétition à un seul combat, tous les athlètes doivent respecter la séparation de poids autorisée. (Voir II A. 6. b.)
- i. Les athlètes sont autorisés à perdre/gagner un maximum de 1 kg après la pesée officielle.*
- q. Les athlètes n'ont droit qu'à deux occasions officielles de pesée.
- r. Les pesées seront effectuées par des agents du même sexe et aucun membre du sexe opposé ne doit être présent.
- i. Si cela n'est pas possible en raison de circonstances imprévues, les conditions suivantes s'appliquent : Les officiels féminins pèsent un athlète masculin – un homme supplémentaire doit être présent.*

## 2. Médical Officiel

- a. Un médecin canadien qualifié doit passer l'examen précombat de chaque athlète.
- b. Le médecin traitant rencontrera le CO de l'événement avant le début des examens.
- c. Dans une compétition au format simple combat, l'examen médical sera programmé pas plus de 3 heures avant le début de la compétition.
- d. Dans une compétition au format d'un seul combat, l'examen médical sera effectué au moins 60 minutes avant le début de la compétition.
- e. Le médecin légiste utilisera le formulaire d'examen précombat de WAKO CANADA.
- f. Le formulaire WAKO CANADA doit être conservé 7 ans après l'événement.
- g. Le médecin est fortement encouragé à utiliser les ambulanciers de l'événement pour assister les examens médicaux avant le combat afin de s'assurer que les examens sont effectués avec précision et dans les délais impartis.

- h. Le médecin a le pouvoir de déclarer un athlète inapte à concourir.
- i. L'examen médical doit être effectué de manière à garantir l'intimité et la confidentialité.

### **B. Exigences de la compétition**

1. La durée totale d'une compétition à un seul combat est de 3 heures et 30 minutes. La mesure du temps doit être prise à partir du moment où l'événement est prévu pour commencer.
2. Dans une compétition de tournoi – chaque période de compétition ne peut excéder 4 heures.
3. Dans une compétition de tournoi – il ne peut pas y avoir plus de 3 périodes de compétition/jour.

### **C. Exigences de combat**

1. Les combats réglementaires sont des rounds de 3 x 2 minutes, avec 1 minute de repos entre les rounds.
2. Le temps n'est arrêté que sur ordre de l'arbitre.
3. Les combats pour le titre doivent être de 4 ou 5 rounds, selon le titre :
  - a. Les titres provinciaux et régionaux sont en 4 rounds.
  - b. Les titres nationaux sont de 5 rounds.
  - c. Le combat Prestige sans titre peut être de 4 rounds, sur approbation de WAKO CANADA.
  - d. Les combats pour le titre junior sont de 3 rounds seulement.
  - e. Les combats pour le titre intermédiaire sont de 4 rounds seulement.
4. Les athlètes toucheront les gants (se serreront la main) au début du combat seulement. Aucun toucher de gants n'est autorisé pendant le combat ou entre les manches.
5. Pour les exigences de la Ligue Prestige, reportez-vous à la Politique de la Ligue Prestige.

### **D. Exigences d'entraînement**

1. Seules trois personnes de coin sont autorisées dans le coin de l'athlète – 1 entraîneur et 2 assistants.
2. Les trois personnes du coin doivent avoir rempli toutes les conditions d'inscription.
3. Une des 3 personnes de coin approuvées doit être du club WAKO CANADA de l'athlète participant.
4. Un minimum de 2 personnes de coin doit être dans chaque coin.
5. Pendant les périodes de repos, l'entraîneur principal est autorisé à monter sur le ring ; l'assistant est autorisé sur la toile – en dehors de la corde ; le 2<sup>e</sup> assistant est autorisé au sol – à l'extérieur du ring.

6. Pendant la progression d'un rond, tous les entraîneurs ou assistants doivent être à au moins ½ mètre du ring.

a. Avant le début de toute ronde, tous les serviettes, seaux et tabourets doivent être complètement retirés du ring et de la plate-forme.

b. L'entraîneur et les assistants doivent être assis pendant la progression du round, la tête ne dépassant pas la corde du bas.

7. La communication (par exemple, parler, mains simples, etc.) entre n'importe quelle personne de coin et l'athlète est autorisée pendant la progression de n'importe quel round.

a. Aucun juron, langage grossier ou désobligeant, ou langage ou comportement irrespectueux n'est autorisé par toute personne dans le coin.

b. Un entraîneur peut être disqualifié pour des infractions et ne peut pas être remplacé.

8. Tous les entraîneurs/assistants doivent porter un pantalon de sport complet et une chemise, un t-shirt ou une veste de sport.

9. Les chapeaux, débardeurs ou shorts ne sont pas autorisés.

10. L'utilisation de tout médicament pharmaceutique/anesthésique par l'entraîneur/assistant est interdite.

## **EXIGENCES DE POINTAGE**

### **A. Règles de kickboxing Full Contact**

1. Zones de pointage :

a. Avant et côtés de la tête et du corps, pieds (pour les balayages des pieds uniquement).

2. Techniques de pointage :

a. Toutes les techniques livrées avec la partie marquante du gant

b. Les coups de pied légaux doivent atterrir avec la zone inférieure de la jambe qui est définie comme la cheville, le tibia, le pied, les orteils, le talon et la partie inférieure du pied et constitue les zones rembourrées et non rembourrées.

c. Les balayages légaux doivent atterrir avec l'intérieur ou l'extérieur de la zone rembourrée du pied sur la zone rembourrée intérieure ou extérieure du pied de l'adversaire.

d. Toutes les techniques doivent atterrir clairement sur une zone cible légale et avoir un impact sur le score.

### **3. Zones de pointage illégales**

a. L'arrière de la tête, la colonne vertébrale, la gorge, l'aine, les articulations, le haut et le bas des jambes.

### **4. Techniques de pointage illégales**

- a. Dos du poing retourné (spinning back fist).
- b. Toutes les techniques non livrées avec les techniques de notation énumérées en 2.

## **B. Règles de kickboxing Low-Kick**

### **1. Zones de pointage**

- a. Avant et côtés de la tête et du corps, pieds (pour les balayages des pieds uniquement) et coups de pied à l'intérieur et à l'extérieur de la zone des cuisses (haut de la jambe).
- b. Tous les coups de pied donnés au haut des jambes doivent être à 3 cm au-dessus du genou.

2. Techniques de pointage – identiques à A.

3. Zones de pointage illégales – identiques à A à l'exception du haut de la jambe.

4. Techniques de pointage illégales - Identique à A.

- a. Les coups de pied poussés vers le haut de la jambe ne sont pas autorisés (coup de pied avant, coup de pied latéral ou coup de pied arrière).
- b. Dos du poing retourné (spinning back fist).

## **C. Règles K1**

Toutes les règles contenues dans le document des règles et règlements de WAKO CANADA s'appliquent à la discipline du K1 – à l'exception de celles énumérées ci-dessous dans cette section. Tout élément ci-dessous remplacera une section connexe du document.

### **1. Zones de pointage**

- a. Devant et côtés de la tête et du corps.
- b. À l'intérieur et à l'extérieur du haut de la jambe – sous la taille et 3 cm au-dessus du genou.
- c. Intérieur et extérieur du bas de la jambe – 3 cm sous le genou et 3 cm au-dessus de la cheville.

2. Techniques de pointage

- a. Toutes les techniques livrées avec la partie marquante du gant.



- b. Toutes les techniques livrées avec la partie rembourrée des coussinets de pieds.
- c. Les genoux sont autorisés pour le corps et les jambes et ne nécessitent aucun rembourrage.
- d. Les genoux sont autorisés à la tête dans la division Senior seulement.
- e. Toutes les techniques livrées avec la plante du pied (zone non rembourrée).
- f. Prise de jambe – Un athlète peut exécuter une technique de pointage légale tout en tenant une jambe, mais n'est pas autorisé à faire plus de trois pas en tenant la jambe.
- g. Les balayages de pied sont des techniques légales.
- h. Le dos du poing retourné est autorisé. (spinning back fist).

### 3. Zones de pointage illégales

- a. L'arrière de la tête, la colonne vertébrale, la gorge, l'aîne, les articulations.

### 4. Techniques de pointage illégales

- a. Tout coup de pied de poussée (coup de pied avant, coup de pied latéral) à n'importe quelle partie de la jambe.

### 5. Décrochage (clinch)

- a. Le corps à corps est autorisé dans les règles du K1 amateur où il est défini comme « tenir n'importe quelle partie du haut du corps d'un adversaire (tête, cou, bras) en position debout ».
- b. Les corps à corps ne sont autorisés que pour une durée de 5 secondes. L'arbitre brisera un corps à corps après 5 secondes, quel que soit le niveau d'activité.
- c. Les corps à corps doivent se produire lorsque les athlètes se font face.
- d. L'arbitre brisera un corps à corps si les athlètes ne sont pas devant les bras les uns des autres ou séparés à plus de 90 degrés de la ligne médiane, ou si un athlète est dans une position vulnérable.
- e. Lors d'un corps à corps, les techniques de pointage sont autorisées – même valeur en points.
- f. L'arbitre arrêtera un corps à corps si le corps d'un athlète est positionné d'une manière qui pourrait entraîner un risque inutile de blessure.
- g. Les éléments suivants ne sont pas autorisés dans un corps à corps :
  1. prises de tête;
  2. meulage avec le coude dans le cou ou le visage;
  3. meulage avec l'avant-bras dans le cou ou la gorge;
  4. meulage avec la paume du gant ou l'avant-bras dans le visage afin de casser un corps à corps est autorisé;
  5. meulage avec les coudes dans la poitrine, les biceps, autorisé;

6. Verrouillage des bras/articulations, prises d'étranglement, maintien des cordes, verrouillage des jambes de l'adversaire;
7. Casser un corps à corps en éreintant;
8. Prise de jambe (un athlète peut faire jusqu'à deux pas tout en livrant une technique légale).

h. Au cours d'un corps à corps, un athlète peut faire tourner son adversaire vers le tapis en utilisant uniquement le haut de son corps, sans récolte ni lancer de hanche - la valeur de pointage est de 1 point.

j. Les techniques de balayage du pied et de coups de pied sont autorisées sur la jambe d'appui pendant que la jambe opposée est attrapée- la valeur de pointage est de 1 point, si un lancer est réalisé. (La jambe attrapée doit être relâchée dès que la personne commence à tomber sinon aucun point n'est attribué, si la jambe n'est pas relâchée, un avertissement sera appliqué).

k. Lors d'un corps à corps, les coups droits ne sont pas autorisés.

l. Ne pas casser un corps à corps lorsque demandé entraînera une pénalité.

m. Les techniques illégales telles que les genoux contre la colonne vertébrale ou les coups de poing entraîneront une faute.

n. Ne pas se défendre efficacement dans le corps à corps (esquive/virage) entraînera une faute.

## 6. Différences entre le Muay Thai et WAKO CANADA Amateur K1

- a. Le Wai Kru n'est pas autorisé.
- b. La musique traditionnelle thaïlandaise ne peut pas être jouée au cours de chaque round.
- c. Toute forme de brassard ou de couvre-chef n'est pas autorisée.

## 8. Protecteurs de poitrine

- d. Doit être fourni par le coordonnateur de l'événement pour tous les combats qui en ont besoin.
- e. Obligatoire pour les athlètes junior A et junior B (novice et open).
- f. Obligatoire pour les athlètes intermédiaires prénovices.
- g. Facultatif pour les athlètes intermédiaires novices – à moins de concourir avec un prénovice.
- h. Non autorisé pour la classe intermédiaire ouverte et toute classe senior d'athlètes.

## V. EXIGENCES D'OFFICIEL

### A. Tenue vestimentaire

1. Tous les officiels doivent être vêtus d'un pantalon noir, de chaussures noires et d'une chemise WAKO CANADA.
2. Les officiels sont des représentants de WAKO CANADA dans l'exercice de leurs fonctions. En tant que tel, il est nécessaire qu'ils respectent les directives du Code de conduite pendant la durée de tout événement.
3. Les officiels qui ne remplissent pas leurs fonctions lors d'un événement doivent retirer leur tenue officielle.

### B. Décompte des rondes

1. Le jugement d'une manche est basé sur les éléments suivants :

Coup de poing à la tête ou au corps	1 pt
Coup de pied au corps	1 pt
Balayage (déséquilibre l'adversaire)	1 pt
Coup de pied à la tête	1 pt
Coup de pied sauté au corps	1 pt
Coup de pied sauté à la tête	1 pt
Coup de pied à la jambe (K1 et Low kick)	1 pt
Genou au corps/jambe (K1)	1 pt
Projection du corps à corps	K1- 1pt

- a. Les coups de poing légaux doivent atterrir avec la zone rembourrée blanche du gant uniquement.

b. Les coups de pied légaux doivent atterrir avec la zone du pied/tibia qui est définie comme le tibia, la cheville, le haut, les côtés, les orteils, le talon et le bas du pied et constitue les zones rembourrées et non rembourrées.

c. Les balayages légaux doivent atterrir avec la zone rembourrée du pied sur la zone rembourrée du pied de l'adversaire.

## 2. Score avec un système de clicker

a. Les trois juges du ring conservent le score cumulé de points tout au long de chaque combat.

b. À la fin de chaque round, un juge doit noter son score en cas d'erreur.

c. Le knock-down, le compte de 8 et les infractions rapportent des points à l'adversaire.

## C. Infractions - Fautes

### 1. Les infractions suivantes sont illégales :

Coups de pied sous la taille (autorisés dans les disciplines Low kick et K1)
Projection (sauf K1 – lancers légaux du haut du corps autorisés uniquement)
Toute forme d'attaques avec le coude
Les genoux sont autorisés en K1 (jambes, corps – tête pour les seniors uniquement)
Techniques de genoux, à la colonne vertébrale, à l'arrière de la tête, à l'aîne, au cou
Cracher le protège-dents
Clinching (Autorisé dans la discipline K1 uniquement)
Tenue de la jambe (autorisé dans la discipline K1 uniquement)
Tenir les cordes
Attaquer un adversaire à terre
Dos du poing retourné (spinning back fist) (Autorisé dans la discipline K1 seulement)
Techniques à l'aveugle
Frapper avec partie non rembourrée du gant
Parler
Ne pas se battre
Pousser
Ne pas écouter l'arbitre

## D. Marquer des fautes

### 1. Fautes intentionnelles :

- a. L'arbitre pénalisera automatiquement un athlète pour une infraction.
- b. L'arbitre peut automatiquement disqualifier (DQ) un athlète pour une infraction.
- c. La décision de pénaliser et/ou de disqualifier un athlète est basée sur l'intention et l'impact perçus de la faute. L'arbitre doit confirmer avec le CO de l'événement lorsqu'il prend de telles décisions.

### 2. Fautes involontaires

- a. Première faute – L'arbitre avertit l'athlète (pas de points déduits – pas de temps arrêté).
- b. Deuxième faute - L'arbitre donne un avertissement OFFICIEL (aucun point déduit- le temps est arrêté).
- b. Troisième faute - L'arbitre donne une faute OFFICIELLE (2 clics ajoutés à l'adversaire).
- c. Quatrième faute - L'arbitre donne une faute OFFICIELLE (3 clics ajoutés à l'adversaire).
- d. Cinquième faute – L'arbitre disqualifie (DQ) l'athlète.

### 3. Toutes les infractions (fautes officielles) sont cumulatives

Par exemple. Si un athlète reçoit :

- Un avertissement officiel pour un clinch;
- Un avertissement officiel pour technique illégale;
- Un avertissement officiel pour parler

Ceci est considéré comme 3 fautes officielles - l'athlète est disqualifié.

### 4. Offrir du repos à cause d'une faute

- a. Si une faute affecte négativement l'état physique d'un athlète, l'arbitre peut accorder un maximum de 5 minutes de repos à l'athlète concerné.
- b. Si l'athlète est incapable de continuer après la période de repos de 5 minutes, l'arbitre et l'officiel en chef doivent prendre une décision sur l'issue du combat. Les éléments suivants sont suggérés :
  - a. Si la faute a été jugée non intentionnelle et n'a pas eu d'impact significatif, l'athlète concerné devrait perdre le combat par RSC (sécurité).

b. Si la faute est considérée comme intentionnelle, l'athlète concerné doit être déclaré vainqueur par DQ.

c. Si la faute a été jugée non intentionnelle, mais est considérée comme ayant un impact significatif, l'athlète concerné devrait gagner par DQ.

#### **E. Marquer des Knockdowns/Debout 8 comptes**

1. Si un arbitre donne un compte de 8 debout en raison d'un knock-down ou pour des raisons de sécurité, la procédure suivante doit avoir lieu :

a. L'officiel en chef notera le décompte des 8 debout sur leurs documents de combat.

b. Chaque juge notera le nombre de 8 debout sur sa carte de ronde.

c. Chaque juge attribuera 2 clics à l'adversaire qui a causé le décompte de 8.

#### **F. Marquer des combats**

1. L'arbitre ne marque pas le combat :

a. Il/elle contrôle le combat.

b. Il/elle délivre des infractions.

c. Il/elle a le droit d'arrêter un combat.

d. Il/elle doit savoir qui a gagné le combat en cas d'arbitrage.

2. Le gagnant de CHAQUE JUGE a un total de points cumulés plus élevé (tous les tours additionnés)

Par exemple. Score cumulatif total – 8-9 (athlète rouge).

Le juge A marque le combat pour l'athlète rouge.

#### **G. Exigences relatives aux coups de pied**

1. On s'attend à ce que les athlètes exécutent des coups de pied durs de manière cohérente pendant toute la durée de chaque round.

2. Les coups de pied doivent être lancés avec l'intention d'atterrir sur les zones de pointage et d'atterrir avec impact.

3. Les coups de pied peuvent être bloqués par l'adversaire ; cependant, l'intention doit être évidente.

4. Le fait de ne pas donner de coups de pied de manière cohérente tout au long d'un round entraînera une pénalité.

## **H. Types de décisions**

- a. Décision unanime : 3 juges marquent le combat pour un athlète
- b. Décision majoritaire : 2 juges notent le combat pour un athlète  
1 juge marque le combat par match nul
- c. Décision partagée : 2 juges marquent le combat pour un athlète  
1 juge marque le combat pour l'autre athlète
- d. Tirage au sort : 3 juges marquent le combat nul
- e. Tirage majoritaire : 2 juges marquent le combat nul  
1 juge marque le combat pour un athlète

## **I. Fin prématurée du combat**

1. Un combat peut être interrompu dans des conditions spécifiques avant la compétition de combat. Ces conditions sont : KO - KO ; Arbitre arrête combat - RSC (sécurité) - RSC (blessure).
2. Certaines de ces conditions comportent une période de suspension et/ou des exigences spécifiques pour continuer la compétition.
3. L'athlète et l'entraîneur doivent comprendre ces conditions et s'y conformer dans l'environnement du club et dans les compétitions futures.
4. Pour plus d'informations sur ces catégories, veuillez consulter la section VII des exigences de sécurité.

## **J. Protestations**

1. Le pointage fourni par les officiels en chef est définitif.
2. Une réclamation officielle lors de l'événement sera autorisée dans les conditions suivantes :
  - a. Les réclamations doivent être adressées à l'officiel en chef seulement, à la fin du combat.
  - b. La protestation ne doit être présentée que par l'entraîneur de l'athlète.
  - c. Le protêt doit être accompagné d'un droit de 100 \$ comptant.

- d. Le CO adressera la réclamation après le combat ou le cas échéant pour le faire.
- e. La protestation doit indiquer le motif de la protestation avec décorum.
- f. Le commandant n'abordera pas la réclamation si elle n'est pas présentée de manière appropriée.
- g. Les protestations ne seront autorisées que dans les conditions suivantes :
  - i. Croyance que l'ajout des cartes de pointage était défectueux.
  - ii. Croyance que les juges ont mélangé les coins.
  - iii. Croyance qu'une règle de WAKO CANADA a été violée.

h. Si la réclamation est jugée valable et que la décision est modifiée, le paiement sera remboursé, les passeports des athlètes seront corrigés.

- i. Si la réclamation est jugée non valide, la réclamation sera close par le CO et un rapport d'incident sera rempli. Le paiement et le rapport seront transmis au bureau de WAKO CANADA par le CO.

4. Une réclamation officielle peut être faite à WAKO CANADA après l'épreuve compétitive pour les 2 raisons suivantes : 1. objection du pointage; 2. les actions de l'officiel affectant la décision.

- a. La réclamation doit être faite par écrit, envoyée par messagerie dans les 48 heures suivant l'événement avec un mandat de 250 \$ payable au Council of Amateur Sport Kickboxing.
- b. La réclamation ne peut être faite que par un entraîneur ou un officiel enregistré.
- c. WAKO CANADA et le OSP nommeront un comité de révision de 3 personnes.
- d. Si la réclamation est due au pointage d'un combat – le comité reclassera le combat avec la séquence vidéo de WAKO CANADA uniquement. La nouveau pointage sera définitif.
- e. Lorsque le comité re-marque les combats - ils déterminent, en leur qualité, si les juges d'origine notant le combat étaient grossièrement inexacts. Si cette évaluation est faite, la décision du combat est annulée. Si le comité estime que le score du combat était serré, le résultat n'est pas annulé.

5. Si une réclamation est jugée valable et entraîne la modification du résultat du combat :

- a. Les athlètes impliqués (et leurs entraîneurs) seront avisés.
- b. Les passeports de l'athlète seront modifiés uniquement par le représentant de l'OSP/OSN.



- c. Un remboursement de 150 \$ sera accordé à l'initiateur du protêt pour les protêts.
- d. Aucun remboursement n'est accordé pour les modifications apportées aux décisions de combat en raison de combats re-marquants.

## **K. Exhibitions**

- 1. Les combats d'exhibitions ne sont pas approuvés par WAKO CANADA.

## **EXIGENCES DES ARBITRES**

### A. Tenue vestimentaire

- 1. L'arbitre portera un pantalon noir, des chaussures noires, une chemise WAKO CANADA et une cravate noire.
- 2. L'arbitre doit porter des gants chirurgicaux en caoutchouc en bon état.
- 3. L'arbitre est le représentant de WAKO CANADA dans l'exercice de ses fonctions.
- 4. L'arbitre qui n'exerce pas ses fonctions doit retirer sa tenue officielle.

### B. Rôle avant le combat

- 1. L'arbitre doit entrer dans le ring avant qu'un athlète n'y entre.
- 2. L'arbitre doit marcher d'un coin à l'autre en examinant la propreté du sol du ring et en s'assurant que les cordes sont sécurisées.
- 3. L'arbitre doit indiquer à l'officiel en chef si un aspect quelconque du ring nécessite un entretien.

### C. Inspection des athlètes

- 1. Les juges 1 et 3 inspectent chaque athlète au bord du ring avant d'être gantés.
- 2. Lors d'épreuves à un seul combat, les inspections des athlètes peuvent être effectuées plus tôt.

### D. Commencer le combat

- 1. L'arbitre effectuera les vérifications de l'officiel selon le protocole établi.
- 2. L'arbitre commencera le combat avec le commandement – Fight.

### E. Activité de combat

1. L'arbitre observera les athlètes et s'assurera qu'ils s'engagent dans la discipline particulière du kickboxing WAKO CANADA avec des techniques légales correctes.
2. L'arbitre se positionnera de sorte qu'ils n'interfèrent pas avec le combat, mais qu'ils puissent s'interposer entre les athlètes pour arrêter le combat si nécessaire.

### G. Commandes

1. L'Arbitre est tenu d'exécuter toutes les COMMANDES et tous les signaux selon les protocoles établis de WAKO CANADA.
2. L'arbitre est tenu d'utiliser sa voix pour les COMMANDES – BREAK – STOP et FIGHT.
3. Les autres COMMANDES nécessitent l'utilisation des signaux manuels WAKO CANADA.

### H. Pause/Arrêt

1. La commande « BREAK » exige que les deux athlètes arrêtent immédiatement leur activité et s'éloignent d'un pas l'un de l'autre, puis reprennent le combat. L'arbitre n'est pas tenu de commencer verbalement le combat.
2. La commande « STOP » exige que les athlètes du combat arrêtent immédiatement leur activité, qu'ils s'éloignent d'un pas l'un de l'autre ; désengager et attendre les instructions de l'arbitre.

### I. Fin des rondes

1. À la fin de chaque ronde, l'arbitre appelle - « STOP » et dirige les athlètes vers leurs coins.
2. L'arbitre se déplace ensuite vers l'un des coins neutres pendant la période de repos.
  - a. L'arbitre peut rappeler brièvement à n'importe quel coin s'il est proche d'une disqualification en raison d'infractions ou s'il n'exécute pas les techniques de manière appropriée.
  - b. L'arbitre peut rappeler brièvement aux entraîneurs s'ils sont sur le point d'être renvoyés pour entraînement pendant la ronde ou s'ils ne suivent pas le protocole correctement.

### J. Fin des combats

1. L'arbitre examine le pointage final fourni par l'officiel en chef.
2. L'arbitre dirige les deux athlètes vers le centre du ring et se tient entre eux.
3. L'arbitre recule d'un pas et lève la main vers l'athlète qui a gagné.
4. L'arbitre dirige les athlètes vers le médecin du ring pour l'inspection post-combat.

## K. Knock-down

### 1. Un knock-down se produit dans les conditions suivantes :

- a. Lorsqu'une partie du corps touche la toile autre que les pieds en raison de l'impact d'une technique légale qui atterrit sur une zone cible légale.
- b. Lorsqu'une partie du corps est forcée à sortir des cordes ou en partie à l'extérieur des cordes en raison de l'impact d'une technique légale qui atterrit sur une zone cible légale. Si les cordes n'avaient pas été présentes, l'athlète serait tombé sur la toile.
- c. Lorsque l'athlète tombe sur les cordes en raison de l'impact d'une technique légale qui atterrit sur une zone cible légale.

### 2. Les événements suivants se produiront lors de knock-down :

- a. L'adversaire doit immédiatement se déplacer vers le coin neutre le plus proche ou le coin neutre où l'arbitre lui demande de se rendre. Ils resteront dans le coin face à l'intérieur du ring afin qu'ils soient visibles par l'arbitre.
- b. L'arbitre doit faire face à l'athlète à terre et compter à haute voix d'un à huit avec des intervalles d'une seconde entre chaque numéro. L'arbitre doit indiquer chaque numéro avec ses doigts afin que l'athlète puisse voir le décompte.
- c. Si l'adversaire ne se déplace pas immédiatement vers le coin neutre, l'arbitre arrêtera de compter et demandera à l'adversaire de le faire. Le comptage reprend là où il a été arrêté.

### 3. Reprendre le combat :

- a. L'athlète doit se lever avant que l'arbitre n'atteigne le chiffre huit, établir un contact visuel avec l'arbitre et lever les bras en position de boxe indiquant qu'il est d'accord pour continuer.
- b. L'arbitre leur demandera de faire 1-2 pas en avant avec équilibre.
- c. L'arbitre leur demandera s'ils sont en mesure de continuer, ce qu'ils doivent dire verbalement oui.
- d. Si les 3 conditions ci-dessus sont remplies, et si l'arbitre estime que l'athlète a la capacité de continuer, il peut reprendre le combat.
- e. L'arbitre nettoie d'abord les gants de l'athlète à terre, puis fait signe à l'adversaire de se déplacer vers le centre du ring.
- f. L'arbitre s'assure que les athlètes sont distants d'au moins 2 mètres puis commence l'activité avec le commandement « Fight ».

#### 4. Mettre fin au combat après un knock-down :

a. Si l'athlète abattu se lève avant que le décompte de huit ne soit atteint, mais que l'arbitre détermine que l'athlète est visiblement blessé lorsqu'il atteint le décompte de huit, il continuera le décompte jusqu'au nombre 10. Une fois le nombre 10 atteint, ils feront le signe de la main pour un DQ. Le résultat du combat est un RSC (blessure).

b. Si l'athlète à terre est immobile pendant que l'arbitre arrête le décompte avant le 4, fait le mouvement d'un DQ et appelle le médecin. Le combat est une décision KO.

i. Aucune autre personne n'est autorisée à monter sur le ring avant le médecin.

ii. L'arbitre ne doit pas déplacer l'athlète abattu.

c. Si l'athlète abattu fait un effort concerté pour se lever pendant le décompte, l'arbitre continuera le décompte. Une fois qu'ils atteignent huit, si l'athlète ne s'est pas levé, l'arbitre continuera le décompte jusqu'à 10, puis fera le mouvement d'un DQ et appellera rapidement le médecin dans le ring. Le combat aboutit à une décision KO.

i. Aucune autre personne n'est autorisée à monter sur le ring avant le médecin.

ii. L'arbitre ne doit pas déplacer l'athlète abattu.

d. Si l'athlète à terre se relève avant le décompte de huit, l'arbitre peut mettre fin au combat par RSC (blessure) dans les conditions suivantes :

i. L'athlète ne lève pas les mains et n'établit pas de contact visuel avec l'arbitre.

ii. L'athlète est incapable d'accomplir la tâche d'avancer et/ou de répondre à la question de l'arbitre pour reprendre le combat.

iii. L'athlète semble être blessé.

#### L. Commandes supplémentaires

##### 1. Infractions des entraîneurs (manque de décorum) :

a. Si un entraîneur est vu agissant de manière non professionnelle ou utilisant un langage offensant, l'arbitre criera « STOP » pour arrêter le combat.

b. L'arbitre montrera l'entraîneur fautif avec l'index et établira un contact visuel, puis placera son doigt sur ses lèvres (signalant le silence).

c. L'arbitre commencera alors le combat avec « FIGHT ».

d. Si l'entraîneur continue à manquer de décorum, l'arbitre arrêtera à nouveau le combat ; pointer l'entraîneur avec l'index et isoler l'entraîneur pour quitter le coin.

e. L'officiel en chef est responsable de s'assurer que l'entraîneur n'est plus dans le coin de l'athlète et qu'il y a un remplaçant pour l'athlète.

## **VI EXIGENCES EN MATIÈRE D'ENTRAÎNEMENT**

### **A. Inscription**

1. Tous les entraîneurs agissant comme personnes de coin doivent avoir leur carte d'entraîneur annuelle en leur possession pendant tous les événements compétitifs.
2. Les entraîneurs doivent remplir les exigences suivantes :
  - a. Inscrivez-vous annuellement à WAKO Canada;
  - b. Suivre au minimum un cours d'entraîneur de niveau I de WAKO Canada;
  - c. Fournir la preuve d'un écran de police (écran de secteur vulnérable) - requis tous les 3 ans;
  - d. Terminez le cours en ligne sur les commotions cérébrales « Faire avancer les choses »;
  - e. Posséder une certification de secourisme à jour – requise tous les 3 ans.

### **B. Tenue vestimentaire**

1. Tous les entraîneurs et assistants doivent porter des vêtements de sport complets. Cela comprend des pantalons de sport sur toute la longueur, des chaussures de course et une chemise de sport (par exemple, un t-shirt). Les vestes de coin sont autorisées.
2. Aucun chapeau de quelque nature que ce soit ne peut être porté.
3. Les vêtements religieux sont autorisés, mais doivent être demandés par écrit avant la compétition.
4. Les chemises avec des messages ou des images offensantes ne sont pas autorisées.
5. Si un entraîneur ou un assistant n'a pas la tenue appropriée, l'arbitre et/ou l'officiel en chef les informeront et ils auront 60 secondes pour remplir les conditions ou démissionner de leurs fonctions de virage. Si l'entraîneur/assistant n'est pas habillé convenablement, l'athlète sera disqualifié.

### C. Positionnement

1. Seules trois personnes sont autorisées dans le coin des athlètes – un entraîneur et deux assistants.

Pendant les périodes de repos - L'entraîneur principal est autorisé dans le ring.

Un assistant est autorisé sur la toile – en dehors de la corde.

Un assistant est autorisé au sol – en dehors du ring.

2. Pendant le déroulement des rondes, les entraîneurs et les assistants doivent être à au moins ½ mètre de distance du ring.

a. Lors des tournées, les serviettes, seaux et tabourets doivent être retirés du ring/plate-forme.

b. L'entraîneur et les assistants doivent être assis pendant le déroulement de la manche avec la tête en dessous du niveau de la plate-forme.

3. L'encadrement est autorisé pendant la progression de n'importe quel ronde, mais doit se faire avec décorum.

a. Aucun langage ou commentaire insultant, désobligeant ou offensant n'est autorisé.

b. Un entraîneur peut être disqualifié pendant une manche et ne peut pas être remplacé.

## **VII. EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ et DE SÉCURITÉ**

### A. Compte de 8 debout

Un compte « 8 » debout est conçu pour protéger la sécurité de l'athlète en permettant à l'arbitre d'évaluer l'athlète concerné et de déterminer s'il est apte à poursuivre le combat. Les éléments suivants nécessitent la délivrance d'un compte « 8 » permanent :

1. Un athlète reçoit une technique de pointage légal non protégée à la tête, ce qui entraîne directement un recul de la tête d'au moins 45 degrés par rapport à l'axe perpendiculaire. Le mouvement de la tête doit être dû à l'impact de la technique légale.

2. Un athlète reçoit une technique de pointage légal non protégée à la tête, ce qui entraîne directement une rotation de la tête de 45 degrés ou plus par rapport à la position d'origine. La rotation de la tête doit être due à l'impact de la technique légale.

3. Un athlète reçoit une technique de pointage légal non protégée dans n'importe quelle zone cible légale et est visiblement affecté immédiatement ou dans les instants qui suivent. Cela peut inclure l'un des éléments suivants : signes d'étourdissements ou de manque d'équilibre ; perte de contrôle musculaire; ou incapable de se concentrer sur l'adversaire.

4. Un athlète reçoit 4 techniques de pointage consécutives non protégées dans n'importe quelle zone cible légale.

5. Un athlète bat en retraite et reçoit 2 techniques de pointage légales non protégées à au moins 3 occasions simultanées pendant l'avancement de l'adversaire sans aucunes représailles de la technique de pointage légale.
6. Toute partie du corps touche la toile en raison de l'impact d'une technique de pointage qui atterrit sur une zone de pointage légal. La seule exception est celle d'un balayage légal.
7. Toute partie du corps tombe sur les cordes ou entre entre les cordes en raison de l'impact d'une technique légale qui atterrit sur une zone cible légale.

## B. Arrêts prématurés

Voici les types d'arrêts et les exigences imposées par WAKO CANADA et toutes les filiales provinciales/territoriales :

### 1. Knock-Outs (KO) – Les conditions suivantes entraînent une décision de KO :

- a. Un athlète est abattu en raison de l'impact d'une technique légale sur une zone cible légale et est dans un état d'inconscience.
- b. Un athlète est à terre en raison de l'impact d'une technique légale sur une zone cible légale et est conscient, mais incapable de se tenir au nombre de 8.

### 2. Le protocole suivant doit être suivi pour une décision KO :

- a. Le médecin sera amené sur le ring pour examiner l'athlète et prendre la décision appropriée pour les soins immédiats de l'athlète.
- b. L'athlète sera examiné immédiatement après et accompagné à son domicile ou à un logement convenable par l'entraîneur de l'athlète, ou par son entraîneur et son tuteur s'il est mineur.
- c. Une notion de KO doit être inscrite dans le passeport de l'athlète par le médecin/officiel en chef. De plus, l'officiel en chef doit indiquer dans le passeport et le combat final. Tous les documents, la période de suspension (début et fin) et l'exigence d'un certificat médical pour reprendre le kickboxing une fois la période de suspension terminée.
- d. L'athlète KO n'est pas obligé de rester sur le ring pour la décision officielle et doit être emmené au vestiaire pour une évaluation neurologique par le médecin de l'événement.
- e. L'athlète n'est pas autorisé à participer à une compétition sanctionnée ou à un sparring de club pendant une période de 60 jours après la date de la décision du KO.
- f. L'athlète n'est autorisé à reprendre le kickboxing après la période de repos de 60 jours qu'une fois qu'il a passé un examen spécial et qu'il est certifié par un docteur en médecine qualifiée

pour être apte à participer à une compétition de kickboxing. Cette lettre doit être remise à l'entraîneur du club, au bureau de WAKO CANADA et à l'affilié provincial.

g. Un athlète qui a reçu deux résultats KO sur une période d'un an ne doit pas participer à une compétition ou à un sparring pendant une période de 120 jours.

h. Un athlète qui a reçu trois résultats par KO sur une période d'un an ne doit pas participer à une compétition ou à un sparring pendant une période d'un an à compter du troisième KO.

i. Tout athlète qui a subi un KO doit se conformer à toutes les recommandations faites par le médecin pour un examen plus approfondi.

3. RSC (blessure) – Les conditions suivantes donnent lieu à une décision RSC (blessure) :

a. Un athlète au sol en raison de l'impact d'une technique légale sur une zone cible légale est capable de tenir le compte de 8, mais la décision de l'arbitre, du médecin ou du responsable officiel est d'arrêter le combat.

b. Un athlète est abattu trois fois au cours d'un combat.

c. L'athlète est visuellement blessé et le médecin détermine qu'il a besoin d'une évaluation médicale.

4. Le protocole suivant doit être suivi pour une décision RSC (blessure) :

a. Le médecin sera amené sur le ring pour examiner l'athlète et prendre la décision appropriée pour les soins immédiats de l'athlète.

b. L'athlète sera examiné immédiatement après et accompagné à son domicile ou à un logement convenable par l'entraîneur de l'athlète, ou par son entraîneur et son tuteur s'il est mineur.

c. Une notion de RSC (blessure) doit être inscrite dans le passeport de l'athlète par le médecin/chef officiel. De plus, l'officiel en chef doit indiquer dans le passeport et les documents du combat final, la période de suspension (début et fin) et l'exigence d'une note médicale pour reprendre le kickboxing une fois la période de suspension terminée.

d. L'athlète n'est pas obligé de rester sur le ring pour la décision officielle et doit être emmené au vestiaire pour une évaluation par le médecin de l'épreuve.

e. L'athlète n'est pas autorisé à participer à une compétition sanctionnée ou à un sparring de club pendant une période de 30 jours après la date de la décision RSC (blessure).

f. L'athlète n'est autorisé à reprendre le kickboxing qu'après la période de repos de 30 jours après avoir passé un examen spécial et certifié par un docteur en médecine qualifié comme étant apte à participer à une compétition de kickboxing. Cette lettre doit être remise à l'entraîneur du club, au bureau de WAKO CANADA et à l'affilié provincial.

g. Le médecin de l'épreuve peut indiquer si un examen supplémentaire est requis par l'athlète avant qu'il ne soit autorisé à participer à une compétition ou à un sparring.



5. RSC (sécurité) - Les conditions suivantes entraînent un RSC (sécurité) :

- a. Un athlète reçoit trois comptes de 8 debout dans un combat.
- b. Un entraîneur jette l'éponge pour arrêter le combat.
- c. Un athlète a indiqué à l'arbitre ou à l'entraîneur qu'il ne souhaitait pas continuer.
- d. Un athlète reçoit un compte de 8 debout (mais n'est pas renversé), mais est visiblement blessé ou jugé inapte à continuer par l'arbitre, le médecin ou les officiels en chef.

6. Le protocole suivant doit être suivi pour une décision RSC (sécurité) :

- a. Une notion de RSC (sécurité) doit être inscrite dans le passeport de l'athlète par le médecin/chef officiel.
- b. Le médecin de l'épreuve peut indiquer si un examen supplémentaire est requis par l'athlète avant qu'il ne soit autorisé à participer à une compétition ou à un sparring.

### C. Procédure après un KO

1. L'athlète doit être examiné à la fin de la compétition.

2. S'ils présentent un déficit neurologique, ils doivent être envoyés avec une note détaillant le déficit avec leur entraîneur et tuteur (s'ils sont mineurs) à la salle d'urgence la plus proche de l'hôpital le plus proche.

3. Si l'athlète ne présente aucun déficit neurologique, il peut être renvoyé chez lui en compagnie d'un accompagnateur, mais l'athlète ne doit pas conduire de véhicule motorisé.

4. L'athlète doit recevoir une « feuille de blessure à la tête » par l'officiel en chef indiquant les zones qu'il ainsi que leur compagnon doivent observer au cours des prochaines 24 à 48 heures. Ceux-ci incluent :

- a. Somnolence accrue;
- b. Difficulté à réveiller l'athlète;
- c. Vomissements ou nausées;
- d. Mal de tête persistant;
- e. Liquide clair ou saignement de l'oreille ou du nez;
- f. Faiblesse des membres;
- g. Convulsions.

5. L'athlète ne doit consommer des liquides clairs que pendant 8 à 12 heures après la blessure.

6. Aucun alcool, sédatif, tranquillisant, somnifère ou aspirine ne doit être pris.